

**DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 25 JUIN 2018****Objet : SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES - SRADDET : CONTRIBUTION**

Membres élus présents : MM BAILLY - MME BERTHOLON - BERTILLOT - MM. BERTOLOTTI - BORTOT - BUGAUD - MME DELLABLANCHE - MM. FONTENAT - FRATTA - JOSEPH - JOUSSEAU - LUGAND - MARMILLON - MERCIER - PENON - PERRAUT - PRADEL - TOURNIER-BILLON

*Intervention du Président Fontenat*

Le SRADDET est un schéma stratégique recouvrant les questions d'aménagement du territoire, de mobilité, et d'environnement.

Il s'impose aux Schémas de Cohérence territoriale (SCOT) et Plan Locaux d'Urbanisme (PLU).

La Région a fixé le plan détaillé du SRADDET dans sa délibération du 29 mars dernier. Dès lors, il est stratégique pour les CCI de se positionner sur ce schéma, en amont de sa rédaction.

La commission régionale aménagement du territoire présentera sa contribution le 28 juin prochain.

Je vous présente la contribution de la CCI de l'Ain, qui est dans vos dossiers.

Pour la CCI de l'Ain, le SRADDET doit promouvoir :

**1. Un développement régional multipolaire, complémentaire et en réseau, modèle favorable au développement économique**

L'enjeu est de renforcer la complémentarité entre territoires, pour permettre à chaque bassin économique d'amplifier ses forces et de compenser ses faiblesses.

C'est en suivant ce modèle de développement polycentrique, équilibré entre métropoles, villes moyennes et espaces ruraux, que la grande région Auvergne-Rhône-Alpes pourra se positionner parmi les premières d'Europe.

En ce sens, la Région devra développer :

- Le foncier dédié au développement économique.
- La couverture numérique très haut débit et téléphonie mobile pour les entreprises y compris dans les zones dites "peu denses".
- La qualité de la desserte ferroviaire régionale.
- Le soutien aux territoires enclavés comme le Bugey Sud.
- L'équilibre entre les pôles commerciaux et le renforcement commercial des centres-bourgs.
- Le soutien aux entreprises actrices de la transition énergétique et écologique.

**2. Le développement d'une coopération interrégionale et internationale**

La Région ne doit pas oublier que l'Ain est le territoire rhônalpin tête de pont économique vers :

- les régions Bourgogne-Franche Comté et Grand Est, avec des filières telles que l'industrie du bois et du meuble, la plasturgie, les équipements électroniques. La réalisation de la Branche Sud de la LGV Rhin-Rhône permettrait de faciliter ces échanges économiques entre les aires urbaines entre Lyon et Strasbourg.
- le bassin lémanique, reconnu pour ses filières d'excellence. La réalisation d'infrastructures transfrontalières de qualité est une nécessité.

**3. L'Ain à la croisée des axes Nord-Sud et Est-Ouest**

Le retard pris dans la réalisation des grands projets des axes rhodanien et transalpin pénalise les échanges économiques, hypothéquant le développement régional.

PF	AB

**DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 25 JUIN 2018**

Objet : **SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES - SRADDET : CONTRIBUTION**

-----

Le SRADDET doit permettre de sauvegarder le foncier nécessaire à la réalisation de ces grands projets, et appeler à leur réalisation dans les plus brefs délais. Il s'agit :

- des contournements de l'agglomération lyonnaise, routier et ferroviaire, avec le CFAL Nord et en amont les contournements ferroviaires d'Ambérieu-en-Bugey et Bourg-en-Bresse.
- du Lyon-Turin avec ses accès français.

Cette contribution sera adressée à la Région Auvergne-Rhône-Alpes et dans l'Ain aux parlementaires, Préfet, Président du Conseil départemental, consulaires et fédérations professionnelles, Présidents des intercommunalités et maires des principales communes.

**L'Assemblée, vu l'exposé du Président Fontenat, délibère favorablement sur cette contribution et donne leur accord pour l'adresser aux différentes institutions nommées ci-dessus.**

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus ..... 36
- Nombre de Membres en exercice ..... 34
- Nombre de Membres présents ..... 18
- Nombre de voix pour ..... 18
- Nombre de voix contre ..... 0
- Nombre d'abstentions ..... 0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Original signé

Agnès BERTILLOT  
Vice-présidente Secrétaire

Patrice FONTENAT  
Président